

# GMBI : la partie de bonneteau continue !

Toulouse, le 7 septembre 2023

Le 29 juin, on pouvait lire sur le site de BFMTV :



[https://www.bfmtv.com/immobilier/fiscalite/declaration-des-biens-immobiliers-le-patron-des-finances-publiques-reconnait-avoir-surestime-la-](https://www.bfmtv.com/immobilier/fiscalite/declaration-des-biens-immobiliers-le-patron-des-finances-publiques-reconnait-avoir-surestime-la-notoriete-de-l-obligation_AV-202306290856.html)

[notoriete-de-l-obligation\\_AV-202306290856.html](https://www.bfmtv.com/immobilier/fiscalite/declaration-des-biens-immobiliers-le-patron-des-finances-publiques-reconnait-avoir-surestime-la-notoriete-de-l-obligation_AV-202306290856.html)

## "Fin juillet, on sera à jour"

Jérôme Fournel reste malgré tout confiant pour la suite, assurant que l'afflux de contribuables dans les services des impôts tend à se résorber depuis quelques jours. "Fin juillet, on sera à jour parce qu'on est aujourd'hui sur un rythme d'à peu près 1% de déclaration par jour", sachant que "plus de 63% des déclarations ont déjà été faites". "On va être très proche" des 100% fin juillet, estime-t-il.

**« Il ressort que plus de 81 % des locaux d'habitation des petits propriétaires ont vu leur statut d'occupation validé. Ce qui constitue un résultat conforme aux attentes s'agissant d'une nouvelle procédure »**



## Article du quotidien Le Parisien du 9 août 2023

Comme un symbole de ce qu'aura été cette première campagne de déclaration de biens immobiliers. **Ce mercredi, le site Internet impots.gouv.fr, qui regroupe l'ensemble des démarches fiscales, présentait des interruptions de connexion.** « Une opération de maintenance, indique-t-on sobrement à la Direction générale des finances publiques (DGFIP). Cela n'a rien à voir avec le service Gérer mon bien immobilier. »

En fin d'après-midi, le service était rétabli et les contribuables avaient de nouveau accès à leur espace particulier. Aucun report de la date butoir pour effectuer cette démarche, fixée au jeudi 10 août minuit, n'était donc envisagé.

Pour rappel, cette nouvelle obligation faite aux **34 millions de propriétaires** de déclarer à l'administration fiscale qui réside dans leur bien immobilier (afin de déterminer s'il s'agit de leur résidence principale ou secondaire, ou bien si le logement est inoccupé), devait être remplie avant le 30 juin. Mais, face aux difficultés rencontrées par de nombreux contribuables pour remplir sur Internet cette nouvelle formalité, la DGFIP avait reporté l'échéance au 31 juillet. Vingt-quatre heures supplémentaires avaient été ensuite accordées face à l'affluence de connexions qui avait saturé le site. Finalement, alors que les contribuables étaient encore confrontés à de nombreux problèmes d'accès, la fin de la campagne avait été fixée au 10 août.

### Aucune pénalité appliquée

« Ces dix jours supplémentaires ont permis à plus de 400 000 propriétaires retardataires de valider leur statut d'occupation et 1,16 million de locaux supplémentaires ont fait l'objet d'une déclaration, indique dans un communiqué la DGFIP. En fin de campagne, **il ressort que plus de 81 % des locaux d'habitation des petits propriétaires ont vu leur statut d'occupation validé. Ce qui constitue un résultat conforme aux attentes s'agissant d'une nouvelle procédure.** »

De toute façon, il sera toujours possible de remplir sa déclaration après le 10 août. En effet, le service reste accessible toute l'année afin de signaler tout changement de situation. Alors pourquoi avoir fixé une date butoir ? « **Les déclarations d'occupation enregistrées au 10 août vont permettre d'assurer cet automne le bénéfice de l'exonération de taxe d'habitation sur la résidence principale, et de réserver l'imposition aux seules résidences secondaires et locaux vacants** », justifie la DGFIP.

**Le Parisien**

Source : (<https://www.leparisien.fr/economie/impots/impots-81-des-locaux-dhabitation-ont-ete-declares-sur-gerer-mes-biens-immobiliers-09-08-2023-WGAOKMN5CZBB5JNW6YKZPPMIOM.php>)

**Syndicat CGT Finances publiques – Section de Haute-Garonne**

Centre des Finances publiques, 17 ter Bld Lascrosses 31000 Toulouse

<https://31.cgtfinancespubliques.fr/>

[cgt.dr31@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cgt.dr31@dgfip.finances.gouv.fr)

Suivez-nous sur Facebook et Instagram : [@cgtfinancespubliques31](https://www.facebook.com/cgtfinancespubliques31), Twitter [@CGTfip31](https://twitter.com/CGTfip31)

## « 81 % des petits propriétaires » ??? Qu'est-ce qu'un « petit propriétaire » dans le Code général des impôts ?

M. Fournel, la ficelle est un peu grosse. « **Fin juillet, on sera à jour** » **déclariez-vous à BFMTV fin juin**. De report en report, la date limite de déclaration d'occupation des locaux dans GMBI a été finalement fixée au 10 août. Alors, la vraie question que tous les agents des Finances publiques se posent (et visiblement pas le journal Le Parisien), on n'est pas à jour de combien de millions de dossiers ?

Nous sommes très inquiets pour les collègues qui vont accueillir et gérer les dossiers les 20 % des 34 millions de propriétaires qui n'auront pas fait leur déclaration d'occupation dans les temps et qui se verront transmettre une taxe d'habitation 2023 secondaire à régler au 15 décembre, puisque c'est un rôle unique qui cette année permettra le recouvrement de la taxe d'habitation !

## Une fois de plus, la direction générale a mis la charrue avant les bœufs, quoi qu'il en coûte pour les conditions de travail des personnels...

Heureusement, notre bon directeur général nous a rassuré dans un message du 27 juin 2023 publié sur Ulysse :

27 juin 2023

### GMBI - la campagne de déclaration d'occupation se poursuit en vue d'assurer la qualité de l'imposition 2023

maximum la situation des occupants des logements afin d'éviter l'émission à tort d'avis d'imposition de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THS), de taxe sur les locaux vacants (TLV) et de taxe d'habitation sur les locaux vacants (THLV) ou, au contraire, de ne pas taxer des logements qui devraient l'être.

À la date du 8 septembre, une photographie des mises à jour des occupants et des locaux sera effectuée. Après cette échéance, aucune modification apportée dans GestODL ne sera prise en compte pour les opérations de taxation de l'année 2023. Des traitements seront ensuite opérés, notamment de croisement avec les déclarations d'impôt sur le revenu, en vue de l'émission des avis d'imposition. La campagne des avis se déroulera du 6 novembre 2023 au 15 décembre 2023 (date limite de paiement). Un dispositif resserré d'accompagnement du réseau sera mis en œuvre pour permettre aux agents de répondre aux sollicitations et éventuelles réclamations des usagers.

Des renforts de vacataires seront alloués au réseau pour aider les agents pendant la campagne des avis.

Source : <http://ulyse.dgfip/page/gmbi-la-campagne-de-declaration-doccupation-se-poursuit-en-vue-dassurer-la-qualite-de-limpositi>

## Le tout numérique : un critère d'exclusion, même pour le quotidien « Les Echos »

### 11 % de foyers fiscaux réfractaires au numérique

*Autre leçon des difficultés rencontrées par Bercy : on ne peut pas tout dématérialiser. Le fait de ne pas avoir prévu de déclaration papier, alors que 11 % des foyers ne déclarent toujours pas leurs revenus en ligne, a contribué à allonger les files d'attente dans les centres des impôts. Selon l'Insee, l'illectronisme (non-maîtrise des outils numériques) concerne une personne sur six en France. C'est un casse-tête pour l'État, qui mise gros sur la numérisation des services publics. Une évolution absolument nécessaire, car source de progrès et d'économies. A condition de prévoir des solutions alternatives (<https://www.lesechos.fr/idees-debats/editos-analyses/declaration-des-biens-immobiliers-les-lecons-dun-couac-1969418>)*

## Jérôme « Majax » Fournel is back again...

Bonnes gens, dormez tranquilles, Jéjé veille au grain : « l'objectif est de fiabiliser au maximum la situation des occupants des logements afin d'éviter l'émission à tort d'avis d'imposition de THS, TLV autres THLV ». Objectif fort louable mais au vu de ce « bonneteau statistique médiatique », la CGT met un petit billet sur le fait que « ça ne sera pas un échec, mais ça ne va pas bien marcher ».

Et pour les mauvaises langues qui oseraient dire que nous n'auront pas les moyens de faire face, Jéjé a la solution dans la conclusion de son communiqué : « des « renforts de vacataires » ! Et vous en trouverez au moins un dans le département pour défendre que des stagiaires, des services civiques et des cadres supérieurs de la direction (vous savez, ceux qui passent 30 mn avec chaque contribuable, les minutes d'accueil les plus chères de France, « en avoir pour vos impôts », qu'il disait ...) suffiront pour satisfaire les usagers, toujours accueillis dans des conditions calamiteuses.



**Alors, les collègues, quand est-ce qu'on renvoie tous ces fossoyeurs du service public à leurs chères études, une bonne fois pour toutes ? AG et HMI de rentrée partout pour préparer la riposte, sur ce sujet comme sur les autres ! Ras le bol du service public Eco + !**